

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUVAIS

**AMENAGEMENTS
AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**REGLEMENT DE CONSULTATION
RC**

OCTOBRE 2018

ALBATRE Architecture , Ludovic BREANT architecte dplg
7 Grande rue 28210 CROISILLES

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION(R.C.)

Maître de l'ouvrage :
COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUVAIS
4 rue du Rosaire 28410 BOUTIGNY-PROUVAIS

Objet de la consultation
AMENAGEMENTS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Remise des offres
Date limite de réception : **9 NOVEMBRE 2018**
Heure limite de réception : **17h30**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 1.2 Maîtrise d'oeuvre
- 1.3 Maîtrise d'ouvrage
- 1.4 Contrôle technique
- 1.5 Coordination SPS
- 1.6 Etude géotechnique
- 1.7 Etudes structures
- 1.8 Etudes fluides
- 1.9 Décomposition en tranches et en lots
- 1.10 Compléments à apporter au C.C.T.P.
- 1.11 Solution de base
- 1.12 Variantes
- 1.13 Options
- 1.14 Mode de dévolution
- 1.15 Délai d'exécution
- 1.16 Délai de validité des offres
- 1.17 Propriété intellectuelle des projets
- 1.18 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense
- 1.19 Passation éventuelle d'un marché de reconduction
- 1.20 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
- 1.21 Mesures particulières concernant l'hygiène de la sécurité du travail
- 1.22 Modification de détail au dossier de consultation
- 1.23 Date limite pour demander des renseignements complémentaires

ARTICLE 2 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 2.1 Pièces écrites
- 2.2 Documents d'études
- 2.3 Pièces graphiques

ARTICLE 3 - DEMATERIALISATION DES OFFRES

ARTICLE 4 - LIEU OU LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

ARTICLE 5 - CONNAISSANCE DES LIEUX

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES

ARTICLE 8 - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 - Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres concerne **les travaux d'aménagement intérieur au Centre Technique Municipal de BOUTIGNY-PROUAIS 28410.**

Il est lancé en marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, version consolidée au 16 septembre 2011, avec procédure négociée.

1.2 - Maîtrise d'Oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par la société:

EURL ALBATRE Architecture

7 Grande rue – 28210 CROISILLES

Tél : 02.37.82.43.93 – Fax : 02.37.82.43.93 - Courriel : albatre.archi@orange.fr

1.3 - Maîtrise d'ouvrage

La Commune de BOUTIGNY-PROUAIS, représentée par Mme Mireille ELOY, Maire, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur pour son propre compte.

1.4 – Coordination SPS

La mission a été confiée à :

SOCOTEC LUISANT

32 Rue Jean Rostand – 28300 MAINVILLIERS

Tél. : 02.37.88.18.50 – 02.37.88.18.59 - construction.chartres@socotec.com

1.5. – Etude géotechnique

La mission a été confiée à :

Sans objet

1.6 - Décomposition en tranches et en lots

Tranche : Sans Objet

Les travaux sont répartis en 12 lots.

N° et Désignation des lots :

Lot 00 : TCE : PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

Lot(s) 01 – Démolitions - Gros œuvre.

Lot(s) 02 – Charpente – Ossature bois.

Lot(s) 03 – Métallerie - Couverture - Zinguerie.

Lot(s) 04 – Fermeture industrielle

Lot(s) 05 - Menuiseries extérieures – Volets Roulants.

Lot(s) 06 – Menuiseries bois intérieures.

Lot(s) 07 – Plâtrerie – Isolation et Faux-plafonds.

Lot(s) 08 – Electricité – Alarme Incendie

Lot(s) 09 – Plomberie - Sanitaires

Lot(s) 10 – Carrelages - Faïences.

Lot(s) 11 – Revêtements de sols souples.

Lot(s) 12 – Peinture - Signalétique.

Lot(s) 13 – Terrassements - VRD.

Les candidats sont autorisés à soumissionner pour un ou plusieurs lots.
Ils ont la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.
Le cas échéant, ils peuvent soumissionner sous forme d'un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire (à préciser dans les documents de consultation) avec désignation d'un mandataire solidaire.

1-10 - Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières

1-11 - Solution de base

Le dossier de consultation des entreprises comporte une solution de base. Les candidats devront y répondre.

1-12 - Variantes

Les variantes sont autorisées dans les conditions précisées à l'article 50 du Code des Marchés publics.
Seules seront prises en considération les variantes répondant aux exigences minimales mentionnées dans les C.C.T.P. et leurs annexes.

Les variantes doivent être proposées avec l'offre de base, précisées par tranche et comportant la liste des spécifications modifiées, la description des spécifications proposées pour les remplacer (avec les nouvelles quantités et les nouveaux prix s'il y a lieu) ainsi que tout document utile à l'appréciation de ces spécifications et à la justification de leur conformité aux conditions minimales exigées ou de leur équivalence aux spécifications de base.

1-13 - Options

Le CCTP prévoit des options qui devront **obligatoirement être chiffrées.**

1-14- Mode de dévolution

Les marchés seront conclus par lots selon l'offre qui sera retenue :

- avec un entrepreneur
- avec un groupement d'entreprises

1-15 - Délai d'exécution

Le début de chantier est prévu pour DECEMBRE 2018 **pour 5 mois après une période de préparation de 4 semaines.**

Le délai d'exécution pour l'ensemble des lots est fixé dans l'acte d'engagement à 6 mois phase préparatoire comprise.

Les délais d'exécution des travaux partent de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer et s'achèvent à la fin des travaux prévus incombant à l'entrepreneur, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et lieux, hors intempéries, et interruptions de chantier autorisées.
La méthodologie de chantier étant un des critères de jugement des offres le candidat devra fournir un planning de réalisation de ses travaux ainsi qu'un descriptif des moyens humains et matériels mis en oeuvre.

1-16 - Délai de validité des offres

Le délai de validité minimal des offres est fixé à **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

1-17 - Propriété intellectuelle des projets : ALBATRE ARCHITECTURE EURL – Ludovic BREANT, architecte

1-18 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense : SANS OBJET

1-19 - Passation éventuelle d'un marché de reconduction : SANS OBJET

1-20 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau : SANS OBJET

1-21 - Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail :

La loi du 31/12/93 et son décret d'application du 26/12/94 sont applicables

1-22 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **8 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.23 – Date limite pour demander des renseignements complémentaires

10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 – Pièces écrites

- présent règlement de la consultation (RC)

1 - cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

2 - cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : lots 1 à 13 + prescriptions communes

2.2 – Documents d'études

Sans objet

2.3 – Pièces graphiques

- plans d'architecture

ARTICLE 3 – DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

3.1 - Caractéristiques principales

En application de l'article 56 du C.M.P. et du décret n° 2002-692 du 30 avril 2002, en complément des modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger gratuitement le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation peuvent faire l'objet d'une transmission par voie électronique (cf. article et décret précités).

Le dossier de consultation des entreprises sera mis à disposition des entreprises sous forme papier et par voie électronique.

Les offres seront remises par voie papier, soit par envoi recommandée AR soit remis en Mairie contre récépissé, ou par voie électronique par le biais d'une plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>).

3.2 - Dispositions utiles

1°) les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels, seuls ceux du BOAMP et/ou du JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu,

2°) les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papier diffusés dans le même cadre. Ils sont configurés en format .pdf ou .doc sécurisé,

3°) les soumissionnaires s'engagent à ne pas contester le présent règlement de la consultation ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,

4°) le Pouvoir Adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux de la mairie de BOUTIGNY-PROUVAIS. Ils sont les seuls faisant foi sous cette forme,

5°) en cas de constitution d'un groupement d'entreprises, le mandataire assume seul la sécurité et l'authenticité des informations transmises par le groupement candidat conformément à l'article 56-IV du CMP.

ARTICLE 4 – LIEU OU LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

Les candidats peuvent demander la transmission des documents du D.C.E. par :

4.1 - Voie papier

Ville de BOUTIGNY-PROUAI, mairie, 4 rue du Rosaire - 28410 BOUTIGNY-PROUAI
tél. : 02-37-43-00-43, télécopieur : 02-37-65-11-81, courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de transmettre aux candidats, par voie papier, tous documents du D.C.E. :

- non convertibles au format électronique
- qu'il estime sensibles ou confidentiels
- trop volumineux pour être téléchargés par les opérateurs économiques.

Le Dossier de consultation des entreprises, sur support papier, sera remis à chaque opérateur économique en Mairie après demande préalable auprès du secrétariat de mairie.

4.2 - Voie électronique

En application de l'article 56 du C.M.P. et du décret du 30 avril 2002, le dossier de consultation peut également être retiré par voie électronique à l'adresse Internet suivante :

<http://www.am28.org>

ARTICLE 5 – CONNAISSANCE DES LIEUX

La visite du site est obligatoire et fera l'objet d'une remise de certificat de visite à joindre à l'offre.

Les visites se feront sur rendez-vous pris par l'entrepreneur auprès des services de la Mairie, au numéro précisé plus bas.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en **langue française**.

Il est rappelé que **le ou les signataires doivent être habilités à engager la société**.

En application de l'article 56 du C.M.P. et du décret n°2002-692 du 30 avril 2002, les opérateurs économiques (les candidats) peuvent remettre soit une offre sur support papier soit de façon dématérialisée sur le site précisé à l'article 4-4.2 du présent règlement.

6.1 - Présentation et remise des offres par voie PAPIER

6.1.1 Remise de l'offre

Le dossier à remettre par chaque opérateur économique (candidat) sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées.

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Mairie de BOUTIGNY-PROUAI

4 rue du Rosaire - 28410 BOUTIGNY-PROUAI

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 14h30 à 17h30

Le samedi : de 08h30 à 11h45

Elle doit parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée sur la page de garde.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Tout envoi par fax ou e-mail ne sera pas admis

6.1.2 Modalités de remise

Le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées et qui porteront les mentions :

Madame le Maire
Mairie de BOUTIGNY-PROUAI
4 RUE DU ROSAIRE 28410 BOUTIGNY-PROUAI
Offre pour : **AMENAGEMENTS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 28410 BOUTIGNY-PROUAI**
Lot n°
«Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis»

Il comprendra les pièces suivantes :
L'offre contiendra 2 enveloppes intérieures, indéchirables :

« Première » enveloppe intérieure :

La première enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat.
Elle portera les mentions suivantes :

- **nom du candidat,**

étant précisé que lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Offre pour : **AMENAGEMENTS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 28410 BOUTIGNY-PROUAI**
Lot n°
«Première enveloppe intérieure »
Opérateur économique (candidat).....

La première enveloppe intérieure comprendra obligatoirement les documents suivants :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants selon modèle DC1, dûment complétée et signée, dans sa version 30/12/2010. Document à télécharger sur le site :

<http://www.budget.gouv.fr/daj/formulaires>

- Déclaration sur l'honneur du candidat selon modèle DC2, dûment complétée et signée

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

- Habilitation du signataire de l'offre à représenter et engager la responsabilité du candidat sur le contenu de cette offre, passer et signer tous actes, pièces et contrats nécessaires à la réalisation de l'offre,

- Déclaration du candidat modèle DC5 (ministère de l'économie des finances et de l'industrie)

Si l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être signalé.

- Attestations d'assurance couvrant les risques professionnels et la garantie décennale,

- Liste de références et principaux chantiers similaires, 3 au minimum

- Attestation de qualification professionnelle ou équivalent.

« Deuxième » enveloppe intérieure :

La seconde enveloppe intérieure sera cachetée et portera les mentions suivantes :

- **nom du candidat,**

étant précisé que lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Offre pour : **AMENAGEMENTS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 28410 BOUTIGNY-PROUAI**

Lot n°

«Deuxième enveloppe intérieure »

Opérateur économique (candidat).....

Elle comprendra obligatoirement les pièces suivantes :

A : Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement ATTRI1 **par lot** complété, daté et signé,

Le candidat devra y indiquer la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter.

- Les annexes à l'acte d'engagement :

le cas échéant, annexe relative à la présentation d'un sous-traitant (imprimé DC13) complété, daté et signé, accompagnée des :

. Justificatifs prévus à l'article 114 du Code des Marchés Publics,

Les CCTP et CCAP sont réputés acceptés par le candidat et leur retour n'est pas demandé dans le cadre de la remise de l'offre

B : Un mémoire justificatif

La méthodologie de chantier étant un des critères de jugement des offres le candidat devra fournir des précisions sur :

Méthodologie de travail avec :

- moyens humains mis en place sur le chantier : effectif, qualité des personnes
- méthodologie et moyens proposés pour limiter les nuisances sur la totalité du chantier
- planning ou précision des délais d'exécution et de réalisation des travaux du (des) lot(s) présenté(s) permettant de juger de l'aptitude de l'entreprise à respecter les délais et la période d'exécution des travaux.

Qualité des prestations et fournitures avec :

- plans d'ensemble et de détail explicitant les offres,
- qualités des matériels et matériaux proposés et documentations correspondantes,
- indications concernant la provenance des principales fournitures,
- références similaires,
- performances en matière de protection de l'environnement (matériaux et mise en oeuvre).

C : Un dossier projets variantes

Les candidats qui présenteront un dossier général variantes devront inclure un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Ils indiqueront les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre.

Ils préciseront par ailleurs les rectifications à apporter au CCAP ainsi qu'au CCTP qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées, et fourniront toutes documentations techniques à l'appui de leur choix.

6.4.1 Support papier

L'attention des opérateurs économiques (des candidats) est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe d'envoi ainsi que sur le support. Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

6.4.2 Par voie électronique par le biais d'une plate-forme de dématérialisation

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marchespublics.gouv.fr>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence à la rubrique "Conditions de remise des offres ou des candidatures".

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page 1 du présent règlement ;
- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 3-1.2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES CANDIDATURES

1) Lors de l'ouverture des plis, les candidatures seront sélectionnées selon renseignements et documents devant figurer dans les DC1 et DC2 (nouveaux formulaires) qui serviront de base à l'analyse. Elle portera sur les capacités professionnelles, techniques et financières, dont le niveau devra être suffisant par rapport à la prestation.

2) Les critères d'élimination des candidatures seront les suivants :

- candidats frappés d'une interdiction de soumissionner (article 43 du Code des Marchés Publics)
- candidats n'ayant pas correctement fourni, rempli et signé les pièces mentionnées aux articles 5 et 6) du présent règlement, et /ou non recevables au regard des articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics,
- candidats ayant transmis une offre sur support papier et par voie électronique.

ARTICLE 8 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre d'importance relative décroissante :

Après examen des offres, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager la négociation avec les candidats, dans les conditions suivantes :

- Les négociations auront pour objet d'optimiser les offres sans pouvoir modifier les choix techniques fondamentaux (principes fixés au DCE, procédés proposés, variantes techniques)
- Les négociations seront conduites lot par lot
- Les négociations seront menées avec **les trois candidats les mieux classés** par lot sauf si le nombre de candidats n'est pas suffisant
- Les négociations porteront sur tout ou une partie des paramètres suivants
- Méthodologie de travail
- Qualité des prestations et des fournitures
- Prix des prestations

Le jugement des offres, à chaque stade, sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant, chacun de ces critères étant noté sur 100 points :

1- Prix des prestations (60%)

La note de 100 sera affectée à l'offre la moins disante

Les autres offres obtiendront une note égale à la différence en pourcentage entre leur montant et celui du moins disant

La note obtenue sera affectée d'un coefficient de 0.60

2- Valeur technique de l'offre (40%)

Documents explicitant les prestations proposées : 50 %

Qualité des matériels et matériaux proposés et provenance : 20 %

Adéquation des références présentées : 10%

Moyens humains mis en place sur le chantier : 10 %

Méthodologie : 10 %

Le total ainsi obtenu sera affecté d'un coefficient de 0.40

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant la note la plus élevée après addition des notes des trois critères.

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront :

1) faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à
Mairie de BOUTIGNY-PROUAI - 4 rue du Rosaire – 28410 BOUTIGNY-PROUAI
tél. : 02-37-43-00-43, télécopieur : 02-37-65-11-81, courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

2) Pour tout renseignement d'ordre technique, contacter

ALBATRE Architecture, 7 Grande rue 28201 CROISILLES – M. Ludovic BREANT

Tél : 02.37.82.43.93 – Fax : 02.37.82.43.93 - Mob: 06.67.14.87.46

courriel : albatre.archi@orange.fr

3) Pour tout renseignement d'ordre administratif, et personne à contacter pour les visites, contacter :

Mairie de BOUTIGNY-PROUAI - 4 rue du Rosaire – 28410 BOUTIGNY-PROUAI

tél. : 02-37-43-00-43, télécopieur : 02-37-65-11-81, courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr